

**Demande de dérogation mineure**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1<sup>o</sup> que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **754, avenue Pratt** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation, malgré l'article 5.3 du *Règlement de zonage (1177)*;

2<sup>o</sup> que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance extraordinaire devant se tenir à **13 h le mardi, 25 juillet 2017** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3<sup>o</sup> qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4<sup>o</sup> que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Cet avis remplace celui du 15 juin 2017.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, ce 6 juillet 2017

Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

